



Et encore un rotarien au sein du gouvernement Jean Ravelonarivo (astérisque rouge)

Assemblée nationale de Tsimbazaza, 12 février 2015. S'il a tranché sur son prédécesseur, Kolo Roger, qui s'est exprimé en français, Jean Ravelonarivo, Premier ministre par la grâce de Monsieur Etat de non-droit, Jean Eric Rakotoarisoa d'Ambositrombihavana, a récité les grandes lignes de ses applications du PND 2015-2018, en langue malagasy. Il y a eu un effort, mais à part ce « *changement* », tout est théorie et on verra si le nerf de la guerre, venu des bailleurs de fonds, suivra... Etat de droit, indépendance de la justice, etc.

Dans une belle récitation, répartie en huit thèmes, il a donné quelques détails assez époustouflants pour démontrer une volonté certaine, à réaliser ce PND en 24 mois, d'abord...

La vidéo est déjà mise en ligne sur

<http://www.youtube.com/papizano100>

. Pour la postérité et pour vérification, d'ici quelques mois...

Franchement, c'est un peu trop beau pour être vrai et ça n'engagera que lui-même, de toutes les façons. Et j'ai déjà entendu ce genre de déclarations et de programmes depuis 1975. Tout semblait et semble être prévu sauf l'imprévisible... A commencer par la compréhension et l'adhésion du peuple malgache qui forme la nation. A moins qu'une nouvelle dictature ne s'impose. Par ailleurs, c'est effectivement plus facile à dire qu'à faire dans le délai imparti. Question : le développement d'un pays est-il une course contre la montre ? Déjà que les OMD n'ont jamais été atteints (mais ce sera encore et toujours la faute des autres...).

Rappelons qu'il faut 14.571 millions USD au régime Rajaonarimampianina pour financer ce PND 2015-2019. Tout peut arriver !...

En attendant, voici les grandes lignes inscrites en français dans ce PND, que le gouvernement Ravelonarivo devra réaliser:

Les axes stratégiques du développement

Cinq axes stratégiques fédérateurs et complémentaires sont dégagés de la mise en relation du diagnostic, des grandes orientations de l'Etat et des aspirations nationales. Ils touchent la gouvernance, la stabilité macroéconomique, la croissance inclusive, le social et le capital naturel. La dimension genre et les principes d'équité et de durabilité sont intégrés de manière transversale dans ces cinq axes stratégiques. Il s'agit de :

• Axe 1 : « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale »

L'Axe 1 « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale » est au centre même de l'ensemble du dispositif de raffermissement de l'autorité de l'Etat et de la relance des Institutions ce, à travers la mise en place d'un code d'éthique et de déontologie ainsi que l'application de la redevabilité sociale. Par ailleurs, l'histoire contemporaine du pays depuis quarante ans montre- et le Président de la République l'a maintes fois souligné – que Madagascar doit se lancer dans un processus de réconciliation nationale, dont le but ultime est de permettre de mettre un terme définitif aux crises politiques répétitives qui ont fragilisé le tissu et la structuration sociale, les institutions, notamment les systèmes judiciaire et sécuritaire à tous les niveaux. La fragilité de ces derniers a favorisé le développement quasi-généralisé des actes de corruption, ne permettant pas de ce fait aux politiques publiques de répondre aux attentes de la population. Cet axe, permettra ainsi grâce à une attention majeure au raffermissement de l'unité et la solidarité nationale, un effort marqué sur un retour à l'autorité de l'Etat, à une gouvernance forte et responsable, de bâtir ainsi un socle solide permettant des actions de développement sur le long terme.

Le PND veut agir jusqu'aux racines profondes du mal et recentrer les actions sur les véritables pesanteurs et/ou opportunités stratégiques susceptibles d'enclencher un changement radical dans la conduite des réformes de grande envergure à l'encontre des actes répréhensibles par une politique de tolérance Zéro et de ce fait, de renforcer la résilience de l'Etat. Les efforts doivent être concentrés sur la réalisation de réformes, d'actions et de mesures visant l'atteinte de trois objectifs spécifiques :

- Réhabiliter l'administration et restaurer l'autorité de l'Etat ;
- Respecter l'Etat de droit et l'ordre public ;
- Renforcer la gouvernance, le développement local et les principes de l'aménagement du territoire

• **Axe 2 : « Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement »**

Pour l'Axe 2 « Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement », le Rapport du Comité de Développement de la Banque Mondiale et du FMI (2006) a reconnu que : (i) la priorité donnée à l'objectif de stabilisation économique au cours des deux dernières décennies a joué dans une certaine mesure contre la croissance et le développement ; (ii) l'importance cruciale à accorder à la croissance à long terme pour réduire la pauvreté et (iii) le rôle déterminant de la politique budgétaire et la nécessité de créer un véritable espace budgétaire.

L'Axe 2 devra constituer désormais un véritable socle qui puisse non seulement sécuriser une croissance forte mais aussi et surtout rendre effective l'assise d'un développement durable en vue d'une meilleure prévisibilité du contexte interne. La stabilité macroéconomique, qui est nécessaire, ne doit pas en effet être un alibi pour faire perdre de vue les stratégies de développement proprement dites, ainsi que les impératifs liés au respect des droits humains, y compris les engagements pris par l'Etat malagasy pour garantir les droits des femmes. Ainsi, la mise en oeuvre des programmes relatifs à cet axe prendra dûment en compte l'analyse des relations de genre, ainsi que les impacts potentiels des politiques macroéconomiques sur l'égalité de genre et sur les droits des groupes vulnérables.

Parallèlement, un accent sera mis sur l'exploration du « diamant de l'espace budgétaire » ainsi que des politiques publiques y afférentes afin d'assurer la soutenabilité de la croissance et ce, à travers l'identification et l'amélioration de la marge de manoeuvre de l'Etat en termes de potentiel fiscal, d'effort fiscal, de l'efficacité d'allocation des dépenses ainsi que de capacité d'endettement.

Le défi de la politique macroéconomique est de préserver la stabilité macroéconomique à travers le rétablissement de l'équilibre interne et externe des politiques appropriées au plan budgétaire, monétaire et de change. La préservation de la stabilité macroéconomique consiste à améliorer la prévisibilité du contexte économique interne, de soutenir le programme d'investissement public et privé grâce à un cadre macroéconomique stable et à la maîtrise de l'inflation.

Le secteur financier à Madagascar reste en effet sous développé : niveau bas de l'épargne nationale, faible mobilisation des ressources potentielles, infrastructures et produits insuffisants, absence de marché de capitaux, manque de concurrence et faible intermédiation financière, insuffisance de professionnalisme des institutions financières, faible accès au financement à moyen et long termes, services financiers qui sont loin de satisfaire les besoins de la population et des acteurs économiques. En particulier, le secteur financier est caractérisé par des inégalités structurelles liées au genre qui pénalisent gravement les femmes, surtout en milieu rural.

Madagascar se doit de disposer d'un système financier développé satisfaisant les besoins de la population et des acteurs économiques, lui permettant d'assurer une croissance forte et inclusive au profit du développement. Ce système doit être marqué par la prédominance de la concurrence dans le secteur, le développement de la technologie et la diversification des produits, un niveau élevé d'éducation financière et l'accès élargi des différents agents aux produits et services financiers, le professionnalisme et la résilience des acteurs et des établissements financiers à toutes formes de risques, la sécurisation financière et la protection de la clientèle.

Ainsi, Madagascar doit avoir un bon système financier indépendant, lui permettant de soutenir le processus d'une croissance forte et inclusive. Le grand défi de la politique nationale de développement est par la suite de disposer d'un système financier développé au profit d'une finance inclusive et souveraine. Les objectifs spécifiques pour le secteur financier se rapportent au développement d'un système financier solide, apte à répondre aux différents besoins de la nation ; l'accès large de la population et des autres acteurs économiques à des produits et services financiers répondant à leurs besoins.

Les trois (03) objectifs spécifiques visés par l'Axe consistent ainsi à :

- Augmenter l'espace budgétaire ;
- Réformer le système bancaire et financier ;
- Elargir le marché intérieur et développer les relations commerciales avec l'extérieur.

• **Axe 3. « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement »**

L'Axe 3 « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement » interpelle les différentes composantes de la population, les différents territoires du pays, mobilise les différents secteurs ainsi que les différentes potentialités qu'on y rencontre, prend en considération les différentes perspectives à court, moyen et long terme. L'accent sera mis sur les conditions d'exploitation optimale des ressources naturelles ainsi que des atouts physiques des territoires et de leurs contraintes en particulier le foncier, sur les conditions de contribution des différentes compétences et énergies du pays, des instruments techniques d'innovation disponibles.

La mise en oeuvre de cet axe devrait être l'occasion privilégiée d'utiliser au mieux tous les avantages qu'on peut tirer d'une décentralisation effective, s'inscrire dans un processus de structuration de l'espace et se traduire par l'apparition d'espaces de croissance, de zones de solidarité et surtout le renforcement du développement régional et urbain. Ce, à travers l'exploitation optimale des outils d'aménagement du territoire conçus à cet effet et la promotion/attraction des investissements publics et des investissements privés locaux et étrangers.

Les politiques mises en oeuvre dans le cadre de cet axe devront ainsi prioriser les mesures de nature à améliorer l'attractivité de l'environnement des affaires, la promotion du pays comme terre privilégiée d'investissements internationaux, la politique d'appui et de développement du secteur privé, garantie de la création d'emplois de qualité, décents et pérennes, le focus sur le développement des secteurs dits stratégiques et porteurs (tourisme, agriculture dont pêche, industries extractives, BTP, transports et infrastructures stratégiques). De ce fait, l'Axe 3 aura à apporter du soutien au plan d'investissement des entreprises, de la relance des activités prioritaires et des secteurs de relai au développement. Des mesures seront menées à travers des actions d'appui indispensables pour relever la compétitivité et la productivité des entreprises, y compris les PME/PMI locales gérées par les femmes.

L'accent doit être focalisé sur la réalisation de réformes, d'actions et de mesures visant l'atteinte de quatre (04) objectifs spécifiques :

- Renforcer les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée et intensifs en emplois décents et pérennes;
- Renforcer les infrastructures d'épaulement et structurantes ;
- Optimiser l'organisation et la structuration territoriale de l'économie ;
- Développer le secteur privé et les secteurs relais.

• **Axe 4 : « Capital humain adéquat au processus de développement »**

L'Axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » vise à restaurer la culture de l'excellence et de l'utilité des services publics offerts et la dignité humaine en offrant entre autres des services sanitaires et d'éducation de qualité dans un environnement sain ; des opportunités pour la capitalisation du savoir-faire et des expériences des individus en adéquation avec la formation et les besoins du développement et surtout la mise en place d'un mécanisme d'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans la perspective des Objectifs Durables pour le Développement (ODD).

Pour permettre à la majorité de la population active de mieux contribuer à la croissance économique et de mieux bénéficier des fruits de cette croissance, la quantité et la productivité de son travail devraient augmenter et s'améliorer. En effet, devant la déscolarisation massive

des enfants malgaches, de la précarité et vulnérabilité sanitaire de la population, de l'importance de la malnutrition notamment chronique, d'un sous-emploi massif latent et rampant et du dualisme entre un secteur formel peu générateur d'emplois et un secteur informel qui en crée beaucoup, le système doit faire l'objet de réajustements. Le système éducatif et sanitaire est en effet globalement défaillant avec l'insuffisance des allocations budgétaires, du nombre réduit des effectifs du corps enseignant et médical et de la détérioration des conditions infrastructurelles associée au manque d'entretien et surtout, à la récurrence des diverses catastrophes naturelles comme les cyclones, les inondations.

Les emplois créés par le secteur informel consistent par ailleurs en des activités de subsistance peu rémunératrices qui n'exigent pas de qualifications, et n'ont pas suffisamment de rendement pour améliorer les conditions de vie des ménages de ceux qui y exercent. D'où, les compétences actuelles, liées à la faiblesse du niveau d'instruction des travailleurs sont insuffisantes pour assurer la productivité adéquate du travail et l'inclusivité économique de long terme.

Ainsi, la progression vers une nation moderne et prospère nécessite une meilleure gestion et un développement équitable et durable du capital humain. Par ailleurs, afin de sortir les groupes démunis du cercle vicieux de la pauvreté, d'éviter leur exclusion économique, et afin d'amortir, autant que possible, les effets négatifs des chocs pernicioseux auxquels ils sont exposés, des mécanismes et des systèmes de valorisation du capital humain et de protection sociale sont à promouvoir.

Dans un triple objectif de développement humain, de se doter d'un secteur social performant et d'une Nation solidaire, les actions visent les sept (07) objectifs spécifiques suivants :

- Améliorer l'accès de la population aux soins de santé de qualité ;
- Se doter d'un système éducatif et performant, conforme aux besoins, et aux normes internationales ;
- Promouvoir et valoriser l'enseignement technique et professionnel et/ou professionnalisant ;
- Assurer une formation universitaire répondant aux normes, aux besoins et à l'assurance qualité ;
- Assurer l'accès à l'eau potable, l'hygiène et aux infrastructures d'assainissement (EHA) ;
- Intégrer le sport et la culture dans le processus de développement ;
- Renforcer la protection sociale en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

• Axe 5 : « Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes »

L'Axe 5 : « Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes » part du constat que la croissance économique du pays est fortement tributaire de la situation de l'environnement et du capital naturel. En effet, du fait de la place unique de Madagascar dans la biodiversité mondiale (5% de la biodiversité mondiale), la préservation et la valorisation de son capital naturel sont un enjeu majeur de développement pour Madagascar. Le capital naturel commence à connaître un processus d'épuisement en plus des pertes économiques en raison des catastrophes naturels et du changement climatique. Les actions d'adaptation ont en effet des coûts financiers et économiques ; les coûts les plus élevés seraient dans les domaines de l'adduction d'eau, des infrastructures de communication et agricoles. Le domaine de la santé, des infrastructures d'habitation, administratives et sociales est également concerné. Par ailleurs, la majorité des secteurs productifs de l'économie sont très vulnérables aux catastrophes liées aux événements climatiques extrêmes.

L'Axe 5 mettra l'accent sur la mise en place d'un dispositif et de stratégies appropriés et bien ciblés capables de préserver le capital naturel, de réduire les effets négatifs du changement climatique et de renforcer la résilience des populations et des territoires concernés. Une des priorités sera également l'intégration du capital naturel dans le processus de planification du développement économique et social et du système de la comptabilité nationale (projet WAVES). En effet, depuis la Conférence de Rio de Janeiro de 1992, le monde a pris conscience de l'interaction entre économie, social et environnement et a noté que le développement se fait au détriment de ce dernier. Les deux (02) objectifs spécifiques visés par l'Axe consistent à :

- Assurer l'articulation ressources naturelles et développement économiques ;
 - Protéger, conserver et utiliser durablement le capital naturel et les écosystèmes
- 2.5. Cohérence et articulation entre défis de la PGE, axes stratégiques, objectifs spécifiques, programmes avec stratégies et résultats y rattachés.

Axe stratégique PND 1 : « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale »

Défis PGE de rattachement :

- Unité et Réconciliation Nationale
- Gouvernance, Etat de droit, démocratie
- Lutte contre la corruption
- Justice impartial
- Défense Nationale et intégrité de l'Etat
- Sécurité Publique
- Décentralisation effective
- Diplomatie au service du développement

Programmes - Objectifs - Sous objectifs

1.1. ADMINISTRATION PUBLIQUE ET TERRITORIALE EFFICIENTE ET EFFICACE

1.1.1. Réhabiliter l'Administration et Instaurer l'autorité de l'Etat

1.1.1.1. Promouvoir un environnement socioéconomique sain et la réconciliation nationale

1.1.1.2. Rendre effective la fonction publique de proximité

1.1.1.3. Développer les politiques publiques orientées vers l'efficacité, l'efficience et l'équité

1.1.1.4. Développer la capacité organisationnelle et managériale et la culture de l'excellence

1.1.1.5. Promouvoir et renforcer la culture de transparence et de la redevabilité

1.1.1.7. Renforcer le système de contrôle et de suivi-évaluation

1.1.1.8. Renforcer le système de statistique

1.1.1.9. Consolider la diplomatie active

1.2. JUSTICE ET SECURITE APAISANTES ET RESPECTUEUSES DE LA DIGNITE ET DES DROITS HUMAINS

1.2.1. Respecter l'Etat de droit et l'ordre public

1.2.1.1. Réhabiliter le système judiciaire

1.2.1.2. Réhabiliter le système sécuritaire du territoire et maritime

1.2.1.3. Renforcer le système de lutte contre la corruption

1.2.1.4. Renforcer la lutte contre le trafic et la maltraitance de tout genre

1.2.1.5. Réaffirmer le respect de l'authenticité de l'expression de la volonté de la population à différents niveaux

1.3. GOUVERNANCE LOCALE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

1.3.1. Renforcer la gouvernance et le développement local et les principes de l'aménagement du territoire

1.3.1.1. Autonomiser les actions et la décision de l'Administration de proximité

1.3.1.2. Renforcer l'économie locale et les finances locales

1.3.1.3. Améliorer la culture de dialogue entre les dirigeants locaux et leurs populations

1.3.1.4. Donner une effectivité et une efficacité au Fonds de Développement Local

1.3.1.5. Opérationnaliser l'aménagement optimal du territoire

Axe stratégique PND 2 : « Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement »

Défis PGE de rattachement :

- Reprise économique

- Développement du secteur privé

Programmes - Objectifs - Sous objectifs

2.1. EFFICIENCE ECONOMIQUE ET FINANCES PUBLIQUES TRANSPARENTES ET EFFICACES

2.1.1. Assurer la stabilité macroéconomique et augmenter l'espace budgétaire

2.1.1.1. Maîtriser l'inflation

2.1.1.2. Améliorer la mobilisation des ressources internes

2.1.1.3. Optimaliser le financement du développement

2.1.1.4. Renforcer la gestion des dépenses publiques, de la trésorerie et de la dette de l'Etat

2.1.1.5. Faciliter la transition de l'économie informelle

2.2. BANQUES ET FINANCES AU SERVICE DE LA CROISSANCE INCLUSIVE

2.2.1. Renforcer le système bancaire et financier

2.2.1.1. Réguler et superviser les services financiers

2.2.1.2. Améliorer l'accès aux produits des services financiers

2.3. COMMERCE AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE ET AU PROFIT DE LA POPULATION

2.3.1. Elargir le marché intérieur et développer les relations commerciales avec l'extérieur

2.3.1.1. Assainir le marché intérieur

2.3.1.2. Promouvoir la compétitivité et l'intégration au marché mondial

2.3.1.3. Protéger les consommateurs

Axe stratégique PND 3 : « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement »

Défis PGE de rattachement :

- Reprise économique
- Création d'emplois
- Infrastructures, grands travaux, équipements
- Efficacité énergétique
- Redynamisation du monde rural
- Gestion des Ressources Stratégiques
- Développement du tourisme
- Développement du secteur privé

Programmes - Objectifs - Sous-objectifs

3.1. DEVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATEGIQUES ET/OU DES FILIERES PORTEUSES

3.1.1. Identifier, exploiter et renforcer les secteurs porteurs et les filières à hautes valeurs ajoutées.

3.1.1.1. Gérer rationnellement le secteur Mines et hydrocarbures

3.1.1.2. Etendre et moderniser l'agriculture intensive et tournée vers le marché international

3.1.1.3. Promouvoir le tourisme et les activités touristiques

3.1.1.4. Promouvoir l'aquaculture et la pêche durable et valoriser les produits halieutiques

3.1.1.5. Réorganiser les autres filières de production

3.2. INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES DENSIFIEES ET EN APPUI A LA CROISSANCE

3.2.1. Renforcer les structures d'épaulement et structurantes

3.2.1.1. Densifier les infrastructures de communication et de transport

3.2.1.2. Réhabiliter et rentabiliser les sociétés d'Etat

3.2.1.3. Satisfaire la demande intérieure et transition énergétique

3.2.1.4. Améliorer l'accessibilité et de réduction de la fracture aux TICs

3.3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SECURISATION FONCIERE

3.3.1. Optimiser l'organisation et la structuration territoriale de l'économie

3.3.1.1. Promouvoir et développer des Espaces de croissance

3.3.1.2. Promouvoir des Espaces de solidarité

3.3.1.3. Développer l'urbanisme

- 3.3.1.4. Mettre le Foncier au service du développement
- 3.4. SECTEUR PRIVE, MOTEUR DE LA CROISSANCE
- 3.4.1. Développer le secteur privé et les secteurs relais
- 3.4.1.2. Développer le PPP
- 3.4.1.3. Améliorer le cadre juridique, légal et fiscal
- 3.4.1.4. Valoriser les opportunités et des potentialités
- 3.4.1.5. Institutionnaliser le dialogue public-privé
- 3.4.1.6. Elaborer une stratégie de relance de la filière coton à l'échelle de l'industrie textile
- 3.4.1.7. Promouvoir le transfert technologique et innovation
- 3.4.1.8. Promouvoir la culture entrepreneuriale
- 3.4.1.9. Promouvoir l'accès au financement

Axe stratégique PND 4 : « Capital humain adéquat au processus de développement »

Défis PGE de rattachement :

- Eau et assainissement
- Création d'emplois
- Renforcement du système éducatif et formation professionnelle
- Renaissance culturelle et sportive
- Santé pour tous
- Protection sociale

Programme - Objectifs - Sous-objectifs

- 4.1. SANTE AUX NORMES DE QUALITE ET ACCESSIBLE A TOUS
- 4.1.1. Améliorer l'accès de la population aux soins de qualité
- 4.1.1.1. Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur santé
- 4.1.1.2. Améliorer le niveau de satisfaction des usagers et de la fonctionnalité du système sanitaire
- 4.1.2. Lutter contre les épidémies et les maladies émergentes
- 4.1.2.1. Renforcer le dispositif contre les épidémies et les autres maladies émergentes
- 4.1.3. Lutter contre la malnutrition
- 4.1.3.1. Réduire le nombre des enfants vulnérables de la malnutrition chronique
- 4.1.3.2. Réduire le nombre des enfants de moins de 5 ans vulnérables de la malnutrition aigüe
- 4.2. EDUCATION UNIVERSELLE ET AUX NORMES DE L'EXCELLENCE
- 4.2.1. Se doter d'un système éducatif performant, conforme aux normes internationales
- 4.2.1.1. Réduire de manière significative l'analphabétisme
- 4.2.1.2. Garantir une éducation de qualité pour tous
- 4.2.1.3. Améliorer le niveau de satisfaction des usagers et la fonctionnalité du système éducatif
- 4.3. FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE AU PROFIT DE L'ECONOMIE ET DES REGIONS
- 4.3.1. Promouvoir et valoriser l'enseignement technique professionnel et/ou professionnalisant
- 4.3.1.4. Densifier l'enseignement professionnel et technique
- 4.3.1.5. Diversifier et adapter les filières au contexte local
- 4.3.1.6. Renforcer et réadapter les besoins des compétences des formateurs

4.3.1.7. Améliorer le système de financement

4.4. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR INNOVANT ET ADAPTE AUX BESOINS DE LA SOCIETE

4.4.1. Assurer une formation universitaire répondant aux normes, aux besoins et à l'assurance qualité

4.4.1.1. Promouvoir l'adéquation, la recherche, le développement, l'innovation et la promotion d'une université numérique

4.4.1.2. Mettre en oeuvre le système LMD

4.4.1.3. Mettre en place un cadre et plateforme de dialogue

4.4.1.4. Promouvoir la coopération interuniversitaire

4.5. EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT GARANTS DE LA SANTE PUBLIQUE

4.5.1. Assurer l'accès à l'eau potable, l'hygiène et aux infrastructures d'assainissement (EHA)

4.5.1.1. Mettre à jour le cadre juridique, légal et réglementaire de l'EHA

4.5.1.2. Garantir l'accès à l'eau potable salubre et accessible et un assainissement adéquat pour tous

4.5.1.3. Développer la gestion intégrée des ressources en eau

4.6. CULTURE ET PATRIMOINE, EXPRESSION DES VALEURS ET DE L'IDENTITE NATIONALE

4.6.1. Valoriser la culture en tant que levier de développement

4.6.1.1. Valoriser le patrimoine culturel au bénéfice des communautés

4.7. SPORT, EXPRESSION DE L'EPANOUISSEMENT ET DE L'INSERTION DE LA JEUNESSE DANS LE DEVELOPPEMENT

4.7.1. Intégrer le sport dans le processus de développement

4.7.1.1. Promouvoir les activités sportives à caractère éducatif et la masse et/ou la visée de qualité

4.8. PROTECTION SOCIALE, EXPRESSION DES DROITS HUMAINS ET DE L'EQUITE SOCIALE

4.8.1. Renforcer la protection sociale

4.8.1.1. Lutter contre l'exclusion et la vulnérabilité sociale

4.8.1.2. Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

4.8.1.3. Promouvoir les droits et les équités sociales

Axe stratégique PND 5 : « Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes »

Défis PGE de rattachement :

- Préservation de l'environnement
- Gestion des Ressources Stratégiques

Programmes - Objectifs - Sous-objectifs

5.1. RESSOURCES NATURELLES, UN LEGS ASSURE POUR LES GENERATIONS FUTURES

5.1.1. Assurer l'articulation ressources naturelles et développement économique

5.1.1.1. Améliorer le cadre juridique et institutionnel

5.1.1.2. Intégrer la dimension capitale naturelle dans la planification du développement

5.1.1.3. Accroître la contribution du secteur ressources naturelles à l'économie

5.1.1.4. Intégrer les actions de lutte contre le changement climatique dans la promotion d'une économie résiliente

5.2. CAPITAL NATUREL ET RESILIENCE AUX RISQUES DE CATASTROPHES

5.2.1. Protéger, conserver et valoriser durablement le capital naturel et les écosystèmes

5.2.1.1. Réduire la pollution de manière significative

5.2.1.2. Gérer et valoriser la biodiversité et les aires protégées

5.2.1.3. Aménager les bassins versants et gérer les feux

5.2.1.3. Lutter contre les trafics et exploitations irrationnelles des ressources naturelles

5.2.1.3. Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et catastrophes naturelles

5.2.1.4. Mettre en place un système d'alerte à temps réel

5.2.1.5. Intégrer la GRC – RRC dans le processus de développement

Méthodologie de suivi

Le défi consiste surtout à mettre en place une culture de redevabilité nécessitant à terme des sensibilisations et des renforcements de capacités dans l'objectif d'avoir une culture de résultats, cela, par le biais de la vulgarisation des méthodologies et outils auprès des acteurs ayant le devoir de rendre compte auprès de la population et particulièrement à tous les différents échelons de prise de décisions.

Le suivi de la mise en oeuvre du PND sera réalisé périodiquement avec le SNISE (Système national intégré de suivi évaluation) tout en apportant le maximum de renforcement de capacités pour améliorer l'efficacité du Système et en focalisant particulièrement les priorités au renforcement de capacités des entités régionales (ressources humaines, matérielles et financières).

Les statistiques administratives constituent principalement le pilier du système d'information à Madagascar ce qui nécessite des travaux importants en matière d'harmonisation et affinement des indicateurs auprès des Ministères sectoriels et/ou Services Déconcentrés/Décentralisés.

Des dialogues avec tous les acteurs concernés seront renforcés pour conforter la coordination des actions. Le Décret portant organisation du SNISE et le Manuel de procédures du SNISE

vont être révisés pour épouser les besoins du PND.

Les indicateurs de résultats seront définis d'une manière participative sur la base des politiques et stratégies sectorielles en tenant compte des indicateurs de l'Objectif de Développement Durable (ODD).

Les résultats des Rapports techniques de mise en oeuvre du PND seront disséminés à l'endroit de toutes les parties prenantes y compris le Secteur privé, la Société civile et le Parlement.

A l'issue du RGPH 3, le SNISE devrait pouvoir disposer pour la première fois depuis près de 20 ans de nouvelles données de population. Le SNISE procédera dès lors à une mise à jour générale de ses données de façon à sortir des nouveaux indicateurs corrigés. Ce travail devra être fait en collaboration étroite avec l'INSTAT et des statisticiens professionnels. A l'issue de cette opération, il se peut que les nouvelles valeurs calculées des indicateurs connaissent des sauts importants par rapport aux valeurs précédentes.

Evaluation du Plan National de Développement

Les opérations d'évaluation du PND s'échelonneront de la période 2015 à 2019. Il y aura deux principaux types d'évaluations :

REVUE ANNUELLE

La Revue Annuelle est établie et validée dans le cadre d'un atelier national qui regroupe les membres du Focus Group National ainsi que des représentants des Focus Group Régionaux. Cet atelier sera l'occasion d'examiner et de valider deux types de rapports préliminaires:

* Les rapports annuels de mise en oeuvre des priorités régionales qui sont élaborés après validation par des ateliers de focus group régionaux, transmis et consolidés par la DSEP ;

* Le rapport annuel de mise en oeuvre du Plan National de Développement de la DSEP ;

La Revue Annuelle est surtout importante car elle donne le degré d'atteinte des résultats à partir des indicateurs de résultats définis lors de l'élaboration du Plan de Mise en OEuvre du PND.

RAPPORT STRATEGIQUE

Un rapport d'analyse décisionnelle et stratégique à l'endroit du Comité de Pilotage doit être publié, en cas de nécessité, par la Cellule de Planification et Suivi Evaluation du Ministère en charge de l'Economie et de la Planification ; Ce Rapport doit être élaboré à partir des résultats de la Revue annuelle pour servir d'outil d'aide à la décision pour prendre des mesures d'ajustement et des aménagements au niveau des programmes sectoriels.

EVALUATION A MI-PARCOURS DU PND

Deux types d'évaluation, à savoir l'évaluation par les bénéficiaires à initier par la DSEP d'une part et l'évaluation par des experts d'autre part, doivent être menés à mi-parcours. L'évaluation à mi-parcours permet de dresser un bilan d'étape du Plan National de Développement, elle doit pouvoir permettre d'infléchir et recentrer la mise en oeuvre des politiques publiques en général et des programmes sectoriels en particulier. L'évaluation à mi-parcours analyse le degré d'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience de la politique publique, ses conséquences socio-économiques, ainsi que son impact sur la population bénéficiaire. Elles couvrent les objectifs du programme et visent à tirer des enseignements concernant la politique de développement. Elles recensent les facteurs ayant contribué au succès ou à l'échec de la mise en oeuvre des programmes, y compris en terme de durabilité, et définissent les bonnes pratiques.

EVALUATION FINALE DU PND

Il s'agit d'une évaluation qui intervient à la clôture du PND. C'est donc une évaluation en fin de parcours qui permet de donner le bilan général du PND dans tous ses aspects de sa mise en oeuvre. L'évaluation ex-post (après la réalisation du PND) permet de dresser le bilan de la réalisation du programme et de disposer d'une analyse d'ensemble de la programmation après son achèvement.

L'évaluation ex-post sert à analyser si les résultats et les effets obtenus peuvent être considérés comme positifs, étant entendu que les effets à long terme d'une action structurelle ne peuvent être appréhendés que plusieurs années après sa finalisation. Cette évaluation est initiée par le Ministère en charge de l'Economie et de la Planification.

Recueillis par Jeannot Ramambazafy - 12 février 2015